

Développer un tourisme identitaire par la valorisation touristique des produits locaux

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME :

- Développer l'attractivité touristique du territoire,
- Accompagner le développement d'une offre touristique locale de qualité,
- Structurer l'offre touristique autour d'une thématique identitaire originale et porteuse en termes d'image, en phase avec les attentes des clientèles touristiques,
- Consolider les solidarités entre les professionnels d'une ou de plusieurs filières du territoire et les intégrer à un réseau d'acteurs élargi au secteur du tourisme.

OPERATIONS ELIGIBLES ET CRITERES D'ELIGIBILITE :

- **Actions d'animation touristique territoriale associant les productions locales** : organisation d'événementiels multi-loisirs, organisation collective de journées « portes ouvertes », manifestations dans des lieux touristiques ...
- **Actions de promotion touristique territoriale associant les productions locales** : plans de promotion du territoire visant à valoriser les productions territoriales avec les caractéristiques identitaires naturelles et patrimoniales du territoire (participation à des salons, éditions de documents, site internet, ...), petits investissements (bornes interactives, présentoirs, ...)
- **Actions de mise en réseau et de qualification thématique de l'offre touristique renforçant l'identité du territoire** : études de faisabilité sur la commercialisation de produits touristiques, études stratégiques sur les petits sites touristiques, démarches de labellisation (Pays d'Art et d'Histoire, Bistrots de Pays)...



BENEFICIAIRES :

Les collectivités et leurs groupements, organismes consulaires, associations, établissements publics. Une priorité sera donnée aux opérations collectives, marquées par le caractère innovant et à dimension intercommunale. La plus-value apportée par le financement LEADER devra être justifiée.

Les actions devront justifier de la plus-value promotionnelle apportée aux producteurs locaux, de l'existence d'un partenariat avec les producteurs.

SUBVENTION :

Montant de la subvention :

Nature des travaux Dépenses éligibles	Montant FEADER minimum attribué	Montant FEADER maximum attribué	Taux de subvention
<ul style="list-style-type: none">- Ingénierie de projet- Etudes de faisabilité, de marché,- Etudes stratégiques,- Mise en réseau d'acteurs,- Communication, promotion,- Conception de documents promotionnels,- Sites internet,- Animations- Evènementiels,- Petits investissements (bornes, présentoirs...)- ...	1 000	30 000	De 40 % à 100 %

dans la limite d'un montant total d'aide publique de 200 000 euros et sous réserve du respect des conditions de règlement R (CE) de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 CE du Traité CE aux aides de minimis.

MODALITES D'ATTRIBUTIONS :

Formulaire de demande de subvention à transmettre un mois avant la date du comité de programmation. La liste des pièces justificatives est fournie avec le formulaire de demande de subvention. La décision est ensuite prise sur avis du comité de programmation.

MODALITES DE VERSEMENT :

Subvention calculée sur la base des cofinancements publics.

Versement de la subvention après justificatifs de réalisation.

Documents à fournir :

- un état récapitulatif des dépenses dès lors qu'il y a plusieurs factures, daté et signé par le maître d'ouvrage,
- les factures acquittées,
- justificatifs publicitaires (Europe, Pays Saumurois),
- quitus des cofinanceurs publics.

COMPOSITION DU DOSSIER :

Le formulaire du dossier de demande de subvention dûment complété et signé, accompagné des pièces jointes.

